
Adresse de l'agent national provisoire du district d'Autun qui annonce des dons en argenterie, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national provisoire du district d'Autun qui annonce des dons en argenterie, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 110-111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35653_t2_0110_0000_21

Fichier pdf généré le 15/05/2023

fligé les peines qu'ils ont encourues par leur désertion.

Je demande encore que ma dénonciation soit enregistrée rière le district, afin qu'elle devienne un monument éternel de mon dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité; et qu'elle serve d'exemple aux âmes lâches qui par motif d'intérêt particulier, de faiblesse ou de complaisance compromettraient le salut public en trahissant leurs devoirs les plus sacrés.

BONNEFOI.

21

La commune d'Arcueil écrit qu'elle se dispose à célébrer, décadei prochain, une fête à l'occasion de nos succès contre l'infâme Toulon. (1)

Insertion au bulletin. (2)

[Arcueil, 17 niv. II] (3)

« Citoyens Législateurs,

Célébrer nos victoires c'est engager les défenseurs de la patrie à en remporter de nouvelles.

Vous l'avez bien senti, Représentans et la célébration de la prise de Toulon dans tous les départemens, n'est que l'avant-coureur des fêtes que nous préparons à célébrer toutes les Armées de la République. La commune d'Arcueil se dispose à célébrer decadi prochain cette fête satisfaisante pour tous les cœurs républicains. Représentans, c'est la fête de famille et des enfans ne peuvent se passer de leurs pères, la Commune d'Arcueil espère que la Convention voudra bien nommer une députation pour y assister. Un représentant dans cette commune fera aujourd'hui plus d'effet que tous les ci-devant archevêques n'en faisoient avec leurs crosses et leurs mitres autrefois. S. et F. »

P.S. DIEU (*off. mun.*), BIALON (*off. mun.*), LAFORET (*off. mun.*), MECHAU (ou MECHAN) (*maire*), TALAGAN (*agent nat.*), VERONE (*not.*).

22

Duclos, secrétaire du district de Mantes, adresse à la Convention cinq lettres de maîtrise, savoir : deux du citoyen Lévêque, drapier; une du citoyen Hua, tanneur; & deux du citoyen Lallemand, drapier; tous habitans à Mantes; ils font don à la République du montant de leur liquidation, & ils invitent la Convention nationale à rester à son poste. Un bien d'émigré estimé 8,000 l. s'est vendu 34,000 l., parce qu'on ne croit pas aux revenans (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5) & renvoi au comité de liquidation.

23

La société populaire de Belleville, département de Rhône-&Loire, dit qu'à la hauteur de

- (1) P.V., XXIX, 63.
- (2) Bⁱⁿ, 19 niv.
- (3) C 289, pl. 892, p. 10.
- (4) P.V., XXIX, 63 et 105; J. Fr., n° 472.
- (5) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

la révolution, elle veut la liberté, l'égalité; qu'elle a brisé, anéanti les hochets du fanatisme; que son église est convertie en un temple qui n'offre plus aux citoyens qu'une école où, brûlant de s'instruire des nouvelles lois, ils se réuniront pour les méditer. Les cloches sont portées au district, avec 43 marcs d'argenterie, 20 quintaux de fer ou cuivre & les ornemens sacerdotaux. Un cavalier monté & équipé pour la défense de la Patrie partira bientôt, aux frais d'une commune dont la population n'excède pas 300 citoyens, qui veulent tous la République démocratique ou la mort. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Belleville (Rhône), 14 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

La Société populaire de Belleville est à la hauteur de la révolution; elle chérit, elle veut la liberté et l'égalité, elle abhorre les tyrans et la tyrannie, elle a brisé et anéanti les hochets du fanatisme et renoncé aux superstitions qui trop longtemps ont étouffé les lumières de la raison. Au devant de son temple s'élève l'arbre de la Montagne planté avec toutes ses racines. L'enceinte de ce temple purgé des idoles qui déshonoroient la divinité n'offre plus aux citoyens qu'une école où brûlant de s'instruire de vos lois, ils se réuniront pour en entendre la lecture et les méditer.

Enfin les cloches ne nous fatiguent plus de leurs sons aigus, nous les avons envoyées au district avec les marcs d'argenterie, 20 quintaux de fer et de cuivre et les ornemens sacerdotaux.

Un cavalier tout équipé et monté a été voté pour la défense de la patrie et sera bientôt en état de se rendre au poste que lui assignera la Convention aux frais d'une commune dont la population n'excède pas 300 citoyens : mais tous, sans exception ayant su résister aux efforts et aux séductions des fédéralistes, veulent la république, une indivisible et démocratique, ou la Mort. Telle est et sera éternellement leur devise. Salut et Fraternité. »

C. DURY (*présid.*), LAGRANGELYS (*secrét.*),
BINOT (*secrét.*).

24

Le citoyen Payen, chef de brigade de l'armée du Rhin, présente un ducat & un écu de 6 l. qu'il a pris sur l'ennemi : il fait cette offre pour les veuves de ses frères d'armes morts en combattant les tyrans (4).

Mention honorable & insertion au bulletin (5).

25

[MÉRANDON] agent national provisoire du district d'Autun écrit au président de la Convention: « Le 20 frimaire je t'ai annoncé deux caisses d'argenterie, pesant 326 marcs; aujourd'hui

- (1) P.V., XXIX, 63. Mention dans J. Lois, n° 468.
- (2) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).
- (3) C 288, pl. 872, p. 8.
- (4) P.V., XXIX, 64 et 105. Lettre d'envoi, signée Payen (C 288, pl. 872, p. 9).
- (5) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

d'hui je t'annonce une nouvelle caisse renfermant 278 marcs, provenant, comme les premières, des églises de notre ressort. Nous pourrions encore faire un envoi, & Autun aura fourni plus de 2,000 marcs d'argenterie, compris ce qui fut envoyé l'année dernière. Vive la République ! vive la Montagne ! » (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

26

Le conseil-général de la commune de Metz annonce que la nouvelle de la reprise de Toulon a excité l'enthousiasme universel de ses habitans; ils l'ont manifesté par des fêtes dont les exemplaires du récit sont joints à la lettre.

« Mandataires du Peuple dit ce conseil-général, les soldats versent leur sang pour défendre les lois sublimes que vous faites; nous saurons mourir aussi pour les faire exécuter. Affermissez la République, & ne quittez votre poste que lorsqu'elle n'aura plus d'ennemis au-dehors ni au-dedans » (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Metz, 12 niv. II] (5)

« Représentans du Peuple

La nouvelle de la reprise de Toulon par les intrépides défenseurs de la République a excité l'enthousiasme universel des citoyens de cette commune; ils l'ont manifesté par des fêtes dont nous vous adressons des exemplaires. Elles ont devancé l'arrivée de votre décret et décadi dernier, nous avons célébré à la fois la fête de la Raison et celle ordonnée par le décret du quatre.

Mandataires du peuple, vous faites des lois sublimes, les soldats versent leur sang pour les défendre... [suite reproduite au P.V.] ».

LEFÈVRE (notable), ADAM (secrét.).

[Procès-verbal de la fête, 7 niv. II] (6)

« Le récit de la reprise de Toulon fut annoncé à Metz le 6 au soir par le courrier chargé d'en porter l'étonnante nouvelle à l'armée de la Moselle; le courrier en sortant de la maison commune se rendit à la société populaire à laquelle il en fit part; les cris de vive la République, vive la Montagne, furent mille fois répétés. Vers dix heures du soir un grand nombre de citoyens et citoyennes réunis à la maison commune, témoignèrent au conseil général leur désir que cette nouvelle, si agréable aux bons citoyens, fût à l'instant même annoncée au public. Le conseil s'est empressé de déférer à ce vœu : à la lueur des flambeaux, au bruit de la musique, accompagné d'une foule de citoyens, il se rendit sur les places publiques où il proclama les grandes nouvelles apportées par le courrier; mais la malveillance qui ne dort jamais s'étoit agitée pendant la nuit, elle avoit répandu que cette nouvelle n'étoit rien moins que véritable, que nos

succès n'étoient rien moins que réels, et déjà le bon citoyen éprouvoit cette espèce de peine qui suit le renversement de ses plus chères espérances, lorsque le citoyen Maire reçut la lettre suivante :

« Paris, 4 Nivos, l'an 2 de la République une et indivisible.

« Vive la liberté, frère et amis, la République « a triomphé sur les bords de la Méditerranée, « et ses défenseurs ont chassé les lâches et perfides Anglois et Espagnols qui s'étoient traîtreusement emparés de Toulon; ce port s'appellera dorénavant le port de la Montagne; les « républicains ont fait aux esclaves beaucoup de « prisonniers, tué beaucoup de monde, et pris « environ deux cent cinquante pièces d'artillerie dont cent de gros calibre, et vive la République. Signé RICHAUD, à tous ses amis les bons « républicains de Metz. »

Il se hâta de la communiquer, et le Conseil arrêta qu'elle sera imprimée, affichée, et que, sur-le-champ il la proclamerait solennellement dans toute la ville : cette détermination fut reçue avec enthousiasme par les citoyens présens à la séance.

Un membre propose de faire circuler dans les campagnes des exemplaires de la lettre; un autre demande qu'il en soit fait part aux honorables victimes de la guerre, aux braves défenseurs de la patrie, malades ou blessés, dans les hôpitaux.

Un autre veut qu'elle soit également transmise aux gens détenus comme suspects, pour, par le récit de nos succès, accroître le regret qu'ils doivent éprouver d'avoir embrassé un parti anti-républicain.

L'assemblée adopte à l'unanimité les deux premières propositions, et rejette la troisième.

L'agent national fait lecture de six vers tirés de la tragédie de Brutus, qu'un citoyen vient d'approprier aux circonstances, ils sont applaudis; un membre en demande et le conseil en arrête l'inscription sur les portes de la ville; les voici :

*Si, dans le sein de Metz, il se trouvoit un traître
Qui regrettât les rois & qui voulût un maître,
Que le perfide meure, &c.*

A onze heures le conseil est sorti de la maison commune, un membre de la société populaire portoit le drapeau tricolore, un autre le tableau de la déclaration des droits de l'homme, les tambours et la musique de la garde nationale à la tête; le conseil, les citoyens en grand nombre, se sont rendus en chantant l'hymne de la liberté sur la place de la loi, il a fait le tour de l'arbre de la liberté; lecture a été donnée de la lettre du représentant Richaud.

Cette lettre, les applaudissemens des citoyens, la musique, le son de la cloche de mutte, tout imprimoit dans les cœurs un sentiment de joie affectueuse qui se manifestoit de toutes les manières.

L'assemblée s'est ensuite rendue sur la place des Sans-culottes; le maire a fait ouvrir un ban; il a dit : « Citoyens, il retentissoit hier encore « dans nos murs le cri d'indignation et d'horreur que vous jettâtes tous à la nouvelle de « l'infâme trahison de Toulon.

« Le crime avoit ouvert à nos éternels ennemis « les portes de cette ville; Citoyens, le crime et « ses triomphes sont passagers.

(1) P.V., XXIX, 64. Même texte, signé G. Mérandon et daté du 14 niv. II (C 288, pl. 872, p. 10). Mention dans *J. Lois*, n° 468; *J. Sablier*, n° 1064; *J. Fr.*, n° 472.

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 64. Mention dans *J. Lois*, n° 468, p. 3.

(4) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(5) (6) C 288, pl. 886, p. 6-7. Broch. impr., 7 p.